



Heritage????????? que faire

Par **stef**, le **02/07/2010** à **10:53**

Bonjour,

Voilà je vais essayer de faire court!

je m'occupe seule de mes grands parents depuis des années ma grand mère a le maladie d'alzheimer et mon grand père est cardiaque et handicapé, ils sont rentrés en maison de retraite au mois de décembre car ils ne pouvaient plus rester seule chez eux

je m'en suis occupée je gère tout de A a Z depuis 20 ans maintenant j'ai une soeur qu'il les as lâchement "abandonnés"leur fille (ma mère) est décédée depuis 1ans et demi et n'avais plus aucun contact avec eux je suis leur seule famille

mon grand père hier nous as dit qu'il ne voulais absolument pas que ma soeur est le moindre centimes de sa part seulement il n'a rien fait dans se sens et malheureusement il a été hospitalisé cette nuit!!

Ma question est la suivante comment je dois faire? pour que sa volonté soit respectée.

Merci d'avance de vos reponses.

Ps: il ne peut plus se déplacer!!

Par **chaber**, le **04/07/2010** à **07:18**

bonjour,

Si votre grand-père ne peut se déplacer mais est encore conscient, il peut recevoir la visite d'un notaire qui en présence de deux témoins pourra enregistrer ses volontés.